



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2019

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 29

la séance

Nombre de membres représentés 4

Nombre de membres non 0
représentés

Le mardi 26 mars 2019 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Bouteïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOYE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Amèle SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène DECOTIGNIE

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

DELIBERATION N° 11

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE - EXERCICE 2019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

PREAMBULE - Monsieur Pierre MARCHADIER, 8ème Adjoint au Maire délégué à la culture et à l'attractivité du territoire

Mes chers collègues,

Le budget du port de plaisance pour 2019 est équilibré en dépenses et en recettes à 430 256,06 € intégrant l'affectation du résultat précédemment voté. Il se compose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Équilibrée en dépenses et en recettes à 359 428,37 €)

LES DÉPENSES

- | | |
|--|--------------|
| • Charges à caractère général (chapitre 011) | 202 551,51 € |
|--|--------------|

Ce chapitre comprend les dépenses courantes nécessaires à l'exploitation du Port de plaisance : par exemple, les frais de maintenance de la capitainerie et des bateaux électriques, la révision et la maintenance du bateau-agitateur en raison de l'envasement du Port suite à la crue ainsi que la redevance d'occupation versée à Voies Navigables de France (VNF).

Comme l'année dernière, le budget annexe ayant dégagé un excédent de résultat de fonctionnement important en 2018, le chapitre 011 sert de variable d'ajustement pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement. Pour rappel, le budget annexe du Port de Plaisance est un service public industriel et commercial (SPIC) qui ne peut être subventionné par la Ville. Aussi à l'image des petites communes, ce budget doit autofinancer ses investissements.

- | | |
|--|-------------|
| • Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) | 80 000,00 € |
|--|-------------|

Le budget annexe du Port de plaisance rembourse au budget principal de la commune le personnel mis à disposition par la Ville.

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| • Charges financières (chapitre 66) | 1 888,00 € |
|-------------------------------------|------------|

Cette dépense correspond aux remboursements des intérêts de la dette. Ce poste est en diminution par rapport au BP 2018 en raison de la diminution de l'encours de dette et des taux favorables.

- | | |
|---|------------|
| • Charges exceptionnelles (chapitre 67) | 1 000,00 € |
|---|------------|

Une provision est constituée pour faire face à d'éventuelles annulations de titres de recettes sur les exercices antérieurs.

- | | |
|---|-------------|
| • Opérations d'ordre de transfert entre sections (compte 042) | 73 988,86 € |
|---|-------------|

Il s'agit des dotations aux amortissements.

LES RECETTES

- | | |
|---|--------------|
| • Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70) | 197 000,00 € |
|---|--------------|

Ce chapitre comprend les droits de stationnement versés par les occupants temporaires et les usagers des bateaux électriques. Ce produit est estimé en hausse par rapport à l'exercice 2018 qui avait été impacté par la crue de la Marne.

- | | |
|---|-------------|
| • Autres produits de gestion courante (chapitre 75) | 38 500,00 € |
|---|-------------|

Ces recettes comprennent les loyers versés par Ar Men (bateau école) et le remboursement des charges (électricité, eau,...) des occupants. Ces recettes sont estimées en hausse.

- | | |
|---|-------------|
| • Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) | 11 841,52 € |
|---|-------------|

Il s'agit d'écritures comptables nécessaires pour la reprise des subventions d'équipement perçues en 2016 pour l'aménagement des quais et la création d'une halte fluviale.

- | | |
|---|--------------|
| • Reprise anticipée du résultat de fonctionnement (R 002) | 112 086,85 € |
|---|--------------|

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération sur la reprise anticipée des résultats, le budget annexe du Port de plaisance a dégagé un résultat excédentaire de fonctionnement en 2018.

SECTION D'INVESTISSEMENT

(Équilibrée en dépenses et en recettes à 100 685,89 €)

LES DÉPENSES

- Immobilisations corporelles (chapitre 21) 50 344,37 €

En 2018, sont prévues plusieurs dépenses d'investissement : mise en place d'une nouvelle signalétique pour la capitainerie et, dans le cadre du plan communal de sauvegarde, acquisition d'un nouveau moteur pour le bateau de service et installation de bollards le long des quais. Les investissements qui auront lieu avant la fin de l'année 2018 sont budgétés directement sur leurs imputations définitives afin de respecter le cadre budgétaire et améliorer la qualité d'exécution.

Compte tenu de l'excédent d'investissement dégagé en 2018, ce chapitre sert également de variable d'ajustement pour présenter une section d'investissement à l'équilibre.

- Remboursement d'emprunts (chapitre 16) 38 500,00 €

Il s'agit du remboursement du capital venant à échéance, mais aussi les nouvelles échéances liées à la nouvelle répartition d'emprunts mise en place en 2014. Tant que le Port de plaisance ne réalise pas de nouveaux emprunts, le cycle de désendettement se confirme par une hausse des remboursements en capital et une diminution des charges financières en parallèle.

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (compte 040) 11 841,52 €

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en recettes de fonctionnement. Cette dépense correspond à l'amortissement des subventions d'investissement, mouvement inverse à l'amortissement des biens mobiliers. Elle vient réduire in fine le montant des amortissements annuels.

LES RECETTES

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 73 988,86 €

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

- Reprise anticipée du résultat d'investissement (R 001) 26 697,03 €

C'est l'excédent constaté relevant de l'exécution 2018 repris par la délibération précédente.

**
*

Je vous propose donc d'adopter le budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2019.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M14 - articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2019 avec reprise anticipé des résultats 2018

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	30	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (liste "joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Bouteïb KADDANI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (liste "joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Amélie SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (liste "joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (liste "joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste "unis pour joinville-le-pont"), Madame Chantal COLIN (liste "vivre joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (liste "vivre joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (liste "vivre joinville ensemble")
Abstention	3	Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Pascal DE CAZENOYE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Article Unique : Adopte, par chapitre, le budget primitif du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2019, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 430 256,06 €
- en dépenses : 430 256,06 €

Dont :

- Section de fonctionnement : 359 428,37 €
- Section d'investissement : 100 685,89 €

Je soussigné, Jean-Jacques GRESSIER, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publié le : - 3 AVR. 2019

Télétransmis transmis au contrôle de légalité le : A Joinville-le-Pont le 11 AVR. 2019
- 2 AVR. 2019

